



Emplois municipaux

Nouvelle animatrice périscolaire

Depuis l'année dernière, la commune connaît de nombreux changements au niveau de son personnel, notamment concernant son équipe technique et son pôle administratif.

Désormais, ce sont les enfants de l'école qui ont fait la connaissance d'une nouvelle personne pour les encadrer. En effet, Hervé BOUCHUT ayant eu l'opportunité de travailler pour la commune de Saint-Héand, il est remplacé, depuis le 23 mars, par Manon FAYOLLE afin d'assurer la direction et l'animation de l'accueil périscolaire et de la cantine. Manon travaille également en mairie, en binôme avec Nadège, pour assurer l'accueil, le secrétariat et la gestion de la location de la Maison du Plâtre. En appui de la commission info/comm, elle renseigne le site internet de la commune et participe aux travaux de la commission.



Emplois d'été

Pour l'été 2023, la municipalité propose un emploi pour deux jeunes Fontaniod(e)s né(e)s entre le 1er août 2005 et le 1er juillet 2007.



Les jeunes sélectionnés se succéderont sur deux périodes de travail de 15 jours, du 3 au 13 juillet puis du 17 au 28 juillet. Ils travailleront 20 heures par semaine, effectuées seulement les matins, en accomplissant des travaux d'entretien aux côtés des agents communaux, Christophe et Philippe.

Pour postuler, les candidats sont invités à envoyer leur CV et lettre de motivation à la mairie avant le dimanche 21 mai. Un entretien individuel sera ensuite proposé à chacun d'eux, ce sera l'occasion d'un moment d'échange et aussi une première expérience d'entrée dans la vie professionnelle.



Nouvelle sobriété en vue : celle de l'eau

Après la sécheresse de l'année dernière et la modération énergétique de cet hiver, c'est la sobriété en eau qui fait surface ce printemps. L'hiver, somme toute assez sec, n'a pas permis de recharger les nappes phréatiques et les barrages en eau, ce qui nous fait craindre le pire pour cet été.

Au niveau national, le 30 mars dernier, le Président de la République a dévoilé un plan de sobriété sur l'eau qui se décline en une cinquantaine de points, que nous ne détaillerons pas ici.

Ce plan prévoit, entre autres, d'économiser l'eau de 10% d'ici 2030. Il s'articule en cinq axes :

- Accélérer la sobriété dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, du tourisme, des loisirs et de l'agriculture ;
- Lutter contre les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable ;
- Prévenir les pollutions ;
- Améliorer la gouvernance de la gestion de l'eau et mettre en œuvre une tarification adaptée ;
- Prévenir les épisodes de sécheresse.



A l'échelle de Saint-Etienne Métropole, la régie de la ressource en eau brute qui gère notamment les barrages suit de très près l'évolution des niveaux de chacun d'eux. A fin février, l'ensemble des barrages était rempli à 47% de leur capacité nominale.

Celui de Lavalette, situé en Haute-Loire et qui dessert 430 000 personnes, l'était seulement à 37% de sa capacité (13 millions de m³ sur 41 millions au total). Ce barrage alimente notamment la station de traitement de Solaure et son eau est ensuite distribuée dans les 13 communes gérées par Oélie, dont Fontanès. Au 1er avril, bien que le niveau soit remonté à 58% de sa capacité et qu'EDF ait suspendu la production d'électricité depuis juin 2022, ce niveau demeure toujours inférieur à celui des 20 dernières années, à la même période. C'est ce qui nous inquiète pour les prochains mois.

Selon Météo France, sur la période de septembre à mars, le déficit de pluie est de -13% par rapport à la normale pour la Loire et de -18% pour la Haute-Loire. La Préfecture a rédigé un arrêté-cadre qui définit les mesures de restriction. Il est en ligne sur le site internet de la commune ([Arrêté-cadre sécheresse](#)).

Rappelons que les mesures de gestion sont progressives et varient en intensité selon quatre niveaux de gravité :

- La vigilance : informe d'une dégradation des ressources et invite chacun d'entre nous à économiser davantage la ressource ;
- L'alerte : instaure les premières mesures de restriction des usages ;
- L'alerte renforcée : vise à intensifier les restrictions ;
- La crise : priorise l'approvisionnement en eau potable, les usages liés à la santé, la salubrité et la sécurité.

A notre niveau, ces indicateurs doivent nous conduire à une vigilance particulière pour préserver la ressource en eau. Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage, pour les toilettes, recycler l'eau, maîtriser l'arrosage de son potager en privilégiant le goutte à goutte, etc. Dans pareilles circonstances, l'utilisation de piscines individuelles fait également réfléchir.

Désormais, soyons donc sobres...



Travaux

Opération sur le réseau d'eau potable par Oélie et SEM

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de services publics qu'Oélie (Saur) gère depuis le 1er octobre dernier, des travaux sont réalisés chaque année sur l'ensemble du réseau d'eau métropolitain des 13 communes, dont Fontanès.



La commune de Fontanès va en bénéficier, dès la première année pour un programme important qui concerne 2 secteurs :

- Celui des Egaux à Laurisse, en passant par Fontchevalier.
 - o D'une longueur de 1 016 mètres linéaires, la nouvelle conduite suivra le chemin du Sépulcre jusqu'au carrefour des 4 chemins, descendra Fontchevalier jusqu'à la RM3 puis la suivra jusqu'à Laurisse.
 - o Conduites adjacentes jusqu'à Roche-Paca et raccordement à la conduite du Chemin de La Grand'Grange.
- Et tout le réseau actuellement desservi par le réservoir de La Pâqueroux.
 - o La nouvelle conduite, d'une longueur totale de 5 230 mètres linéaires, sera raccordée sur le réservoir de Sept Pins. Elle partira du Chemin de la Cloche à La Pâqueroux, jusqu'à la RM6, Route de Chevrières, puis suit la RM6 jusqu'à la limite de La Gimond et Chevrières au lieu-dit « Le Cry ».
 - o Les conduites adjacentes associées sont :
 - Chemin de La Gimond jusqu'aux Imberts, Chemin de La Verna
 - Chemin de Malmonta
 - Chemin de La Bâtie, depuis Courneuve
 - Chemin du Fulchiron

Les conduites qui traversent les parcelles agricoles seront ramenées sur le domaine public (chemins communaux, ruraux, route métropolitaine et départementale). Deux techniques de travaux seront utilisées : terrassement traditionnel et trancheuse.

Le planning proposé sur les 2 secteurs :

- Secteur de Laurisse :
 - o Démarrage des travaux fin mai
 - o Travaux en trancheuse sur la RM3 du 05 au 09 juin
 - o Tranchée traditionnelle du 09 au 30 juin
 - o Réfection des chaussées en juillet
- Secteur du Fulchiron :
 - o Démarrage vers le 06 juin
 - o Travaux en trancheuse sur la RM6 du 12 au 23 juin
 - o Tranchée traditionnelle du 26 juin au 07 juillet puis du 18 septembre à fin octobre
 - o Réfection des chaussées sur la RM6 le 12 juillet.
 - o Réfection des voiries communales en octobre.

Pendant cette période, la circulation sera impactée ; des circulations alternées seront mises en place. Les riverains seront informés au fur et à mesure de l'avancement, concernant les éventuelles coupures et les problèmes de desserte de leur habitation.

Merci à chacun de faire preuve de prudence et de patience.

Réfection d'ouvrages d'art réalisé par SEM

La commune de Fontanès est également concernée par les travaux de réfection du Pont de La Guichardière. Le pont sera coupé à la circulation pendant la durée des travaux, qui se dérouleront du 21 août au 08 septembre prochain. Des déviations seront mises en place.

Nous avons bien conscience de la gêne occasionnée par tous ces travaux, nous vous remercions de votre compréhension.

Travaux du centre-bourg

Suite aux récents travaux réalisés, la réfection des chaussées sera réalisée avant l'été.

Concernant le projet d'aménagement du centre-bourg, les travaux vont démarrer rapidement avec la démolition du local, situé devant la mairie, puis se poursuivront avec les aménagements de la place de la mairie et la rue des Acacias.



Relai petite-enfance (RPE)

Pour vous aider, votre commune met à votre disposition un Relais Petite Enfance (RPE), avec le soutien de la CAF. Le RPE est un lieu de proximité : d'accueil, d'information, de rencontre et d'échanges. Il s'adresse à la fois aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.



- Accompagnement des parents dans diverses démarches

Cette structure associative intercommunale, basée à Saint-Héand, assure des permanences à la mairie de Fontanès le 4^{ème} mercredi de chaque mois, de 9h à 11h.

Au cours de cette permanence, Anne VALLET peut vous accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant, dans les démarches administratives (Pajemploi, CAF...), dans la fonction d'employeur (droits et obligations, contrat de travail, mensualisation, congés payés, convention collective, rupture de contrat, etc).

- Temps collectif de rencontres

Le RPE propose également un temps collectif, ouvert aux enfants ainsi qu'à leur accompagnant, le 2^{ème} jeudi de chaque mois, de 9h à 11h à la Maison du Plâtre.

Il permet aux enfants de découvrir, en douceur, la vie en collectivité, d'avoir accès à un espace d'éveil, d'explorations, d'activités et de rencontres. Il donne aussi la possibilité aux assistant(e)s maternel(le)s d'être mis(es) en relation avec les parents, de rencontrer leurs collègues et d'autres professionnels de la petite enfance.

RPE « L'Ile des enfants »

9 rue de l'Avenir

42570 Saint-Héand

04.77.30.93.82

espacepetiteenfance.stheand@orange.fr



Inscription d'entrée à l'école

L'arrivée de nouveaux enfants à l'école permet d'appréhender la rentrée prochaine sereinement. Après des inquiétudes les années précédentes, le nombre d'enfants prévu à la rentrée 2023 permet de conserver 3 classes : la classe de maternelle, la classe de CP/CE1/CE2 ainsi que la classe de CM1/CM2.



Pour les familles envisageant de scolariser leur(s) enfant(s), l'inscription à l'école pour la rentrée prochaine est dès à présent possible. Vous pouvez contacter la Directrice, Flora SANTANGELO, par téléphone au 04.77.20.82.77 ou à l'adresse mail suivante : ecole.fontanes42@gmail.com, afin de prendre rendez-vous pour la rencontrer ainsi que l'équipe enseignante, et de pouvoir visiter les locaux.



Election des enfants pour le CME

« Les Conseils Municipaux d'Enfants ont pour but de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la cité. » (Charte de l'Association Nationale des Conseils Municipaux d'Enfants).

Le mandat des élus scolarisés en CM2 prend fin avec l'année scolaire, il faut donc envisager dès à présent la prochaine élection pour leur renouvellement. En effet, ces derniers entrent au collège, ils laisseront leur place à 4 nouveaux conseillers municipaux (actuellement en CE2) qui seront alors élus lors de l'élection qui se tiendra le jeudi 6 juillet prochain, en mairie.

Comme chaque année, la municipalité offre à deux enfants (futurs CM1 ou en classe de CM2), scolarisés à l'extérieur de la commune, l'opportunité de se porter candidat volontaire pour intégrer le CME. Ils peuvent se faire connaître auprès de Manon FAYOLLE, au 06.23.89.78.42 ou par mail à l'adresse suivante : animation@mairie-fontanes.fr ; la possibilité de candidater prendra fin le 9 juin inclus.



Le CME est ouvert à tous les enfants résidant sur la commune, scolarisés ou non à Fontanès. Vous pouvez consulter sur le site de la commune le journal du CME, son règlement de fonctionnement et les compte rendus.



Mesures radar

Le radar mobile a été installé rue Fontanésium les mois de février et mars dernier. La vitesse est limitée à 50 km/h dans cette zone. Dans les deux sens de circulation, le trafic horaire maxi dépasse 200 véhicules et le trafic journalier moyen en semaine est de 1 620 véhicules.

Sens entrant (Grammond vers Sorbiers)	Sens sortant (Fontanès vers Grammond)
30% des véhicules roulent à moins de 38km/h	30% des véhicules roulent à moins de 43km/h
50% des véhicules roulent à moins de 42km/h	50% des véhicules roulent à moins de 49km/h
85% des véhicules roulent à moins de 55km/h	85% des véhicules roulent à moins de 63km/h
26% des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse de 50km/h	49% des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse de 50km/h



La vitesse est plus importante en sortant de l'agglomération, mais surprenante et inquiétante, au regard de la priorité à droite à laisser aux véhicules descendant du lotissement Le Bellevue.

Dans ce secteur, une réflexion est en cours pour aménager un ralentisseur pour les véhicules rentrant dans le village afin de sécuriser l'intersection avec l'impasse Roche-Neyron. Rappelons juste que les véhicules qui montent le chemin de La Cloche sont prioritaires sur ceux venant de Grammond circulant sur la RM3, rue Fontanesium.



Le Rio : inauguration

L'inauguration de la zone de loisirs et du bâtiment du Rio aura lieu le vendredi 23 juin à partir de 18h en présence des élus, des partenaires financiers et des entreprises ayant participé aux travaux.

A l'issue de cette cérémonie, le Comité des Fêtes, en partenariat avec « Les Mâtrus », proposeront un snack ainsi qu'une buvette. La soirée se terminera par un concert de rock celtique, animé par le groupe Callaghan.

Nous vous attendons nombreux pour célébrer l'inauguration de ce nouvel espace dans une ambiance et un environnement convivial.





Du côté des associations...

Inter-associatif

Annulation de la marche des Crêts

Le Comité des Fêtes ne pouvant plus assurer l'organisation de la traditionnelle marche des Crêts cette année, celle-ci a été annulée.



« Cette décision a été prise en raison de plusieurs facteurs, notamment le fait que le Comité des Fêtes n'est plus en mesure de prendre à sa charge l'organisation de l'événement. Depuis plusieurs années la préparation de la marche inter-associative était portée par le Comité des Fêtes.

Aujourd'hui, nous regrettons sincèrement de ne pas être capables de maintenir cette traditionnelle marche. Les exigences de la Préfecture en matière de sécurité et de circulation ont rendu la situation très difficile à gérer du fait, entre autres, de conflits de circulation avec d'autres manifestations, ce qui nous a finalement décidés à l'annuler.

En dépit de cette annulation, nous espérons qu'une nouvelle équipe de bénévoles et/ou une autre association reprendra le flambeau pour continuer de l'organiser dans les prochaines années. Le Comité des Fêtes pourra également y contribuer, comme il l'a fait par le passé, mais sans en porter seul la responsabilité.

APE

Pour l'APE, deux évènements à retenir :

- Les photos des fratries le mercredi 31 mai et le samedi 3 juin
- La kermesse de l'école le vendredi 7 juillet



MJC



Activité Répare Café

La Maison des Jeunes continue de proposer des activités et rencontres ouvertes à tous. Le prochain « Répare Café » se tiendra le dimanche 14 mai de 9h30 à midi à la Maison du Plâtre.

Pré-inscriptions aux activités

Concernant les pré-inscriptions aux activités, vous pourrez vous rapprocher du responsable d'activités à compter du mois de juin.

Soirée chantante

La chorale Silensol de Fontanès organise une rencontre avec le Chœur de Malherbe de Marcenod le dimanche 18 juin à La Maison du Plâtre. Un concert clôturera également cette journée à 17h.

Soirée d'échange européen

Depuis plus de 10ans, la MJC organise un projet d'échange européen durant la période estivale pour permettre aux jeunes de faire de nouvelles rencontres et d'en apprendre plus sur la culture de nos voisins européens. Cette année, ce sont les jeunes d'Islande et de Grèce qui nous rendent visite à Fontanès pendant une semaine, du dimanche 9 juillet au samedi 15 juillet.

A cette occasion, la MJC convie tous les habitants de la commune pour rencontrer les jeunes le temps d'une soirée le jeudi 13 juillet. Les festivités commenceront à 21h au Rio ; buvette, snacks et concert gratuit feront partie de la fête afin de profiter de la soirée et de sublimer cet échange tous ensemble.

ACCA

Le Conseil d'Administration se renouvelle

Le conseil d'administration de l'association des chasseurs a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 7 avril 2023. Le Président, David PITAVAL, a souhaité transmettre le flambeau.

Les bénévoles et les habitués des manifestations le remercient chaleureusement pour le temps, l'énergie et le dévouement qu'il a investis dans la vie de l'association durant ses 17 années de présidence.

Le nouveau Président, pour les 3 années à venir, est désormais Stanislas GRANGE. Au sein du Conseil d'Administration, il sera accompagné de :

- Stéphane BRUYAS : Vice-Président
- Jean-Michel BROSSE : Trésorier
- Thomas THIZY : Secrétaire
- Vincent THIZY
- Maxime RELAVE
- André GALLAND
- Thierry BRUYAS
- Christophe MARQUET.

Le tir aux pigeons

Comme chaque année, le traditionnel tir aux pigeons d'argiles se tiendra les 24 et 25 juin 2023 au lieu-dit « Les Aliziers » (sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires). L'association des chasseurs vous attend nombreux pour cette manifestation, moment fort de la vie de notre village et de l'ACCA.



Pour le bon fonctionnement de la vie associative

Depuis la fin de la crise sanitaire, les associations font de leur mieux pour vous proposer des manifestations. De nombreux bénévoles œuvrent quotidiennement afin de relancer les activités et de continuer à faire vivre la commune à travers ces rencontres. Cependant, les bénévoles et les bureaux de certaines associations (notamment le Comité des Fêtes) s'effritent peu à peu, rendant l'organisation de certaines manifestations impossibles.

Il est donc nécessaire d'impulser un nouvel élan pour contribuer au bon fonctionnement des activités et à la vie du village. Un appel est lancé à tous les volontaires qui souhaitent investir un peu de leur temps au sein d'une association ou, plus ponctuellement, lors d'une manifestation (marche, foire...). Il n'y a pas de limite d'âge, c'est ouvert à tout le monde, jeunes et moins jeunes, la dynamique de la vie locale dépend aussi de tous.

N'hésitez pas à venir frapper à la porte des associations, elles se feront un plaisir de vous accueillir.



AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Mai			
Les 7 et 8 mai	Pièce de théâtre	Com'elles Diz	Salle du Foyer
Du 12 au 14 mai	Pièce de théâtre	Com'elles Diz	Salle du Foyer
Vendredi 12 mai	Conseil Municipal	Municipalité	Mairie
Dimanche 14 mai	Répare Café	MJC	Maison du Plâtre
Mercredi 31 mai	Photos des fratries	APE	Cour de l'école
Juin			
Vendredi 2 juin	Conseil Municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 3 juin	Photos des fratries	APE	Cour de l'école
Dimanche 18 juin	Chorale & concert	MJC	Maison du Plâtre
Mercredi 21 juin	Balade contée	Compagnie Mille Sources	Parc du château
Vendredi 23 juin	Inauguration du Rio	Mairie	Le Rio
Les 24 et 25 juin	Tir aux pigeons	ACCA	Les Aliziers
Du 23 au 25 juin	La Guinguette	Les Matrus	Le Rio
Du 29 juin au 2 juillet			
Juillet			
Vendredi 7 juillet	Kermesse de l'école	APE	Cour de l'école
Samedi 8 juillet	Balade contée & pique-nique partagé	Compagnie Mille Sources	Parc du château
Jeudi 13 juillet	Soirée échange européen	MJC	Rio